

Edito



De la maternelle au lycée, ce sont chaque jour près de 9 600 élèves qui sont pris en charge par les transports scolaires dont l'organisation relève de la responsabilité du conseil départemental, sur tout le département à l'exception de l'agglomération de Nevers qui dispose d'un service de transport urbain. L'objectif du conseil départemental est d'assurer la scolarisation de nos enfants dans les meilleures conditions possibles, en offrant un service public des transports de qualité et adapté tout à la fois à la spécificité de nos territoires et aux besoins de l'usager.

Ces dernières années, le conseil départemental a mis un accent tout particulier sur la question de la sécurité et de la prévention des risques comme sur la responsabilisation de tous ceux qui en sont directement ou indirectement, les acteurs.

Le présent dépliant a pour objectif essentiel de rappeler à chacun ses droits comme ses devoirs, afin que ce service d'intérêt collectif continue à fonctionner au quotidien dans les meilleures conditions.

Patrice JOLY
Président du conseil départemental

Intempéries ?

Réflexe

0.820.23.00.58

(0,12 € la minute)

OU



www.nievre.fr

Conception : Imprimerie du conseil départemental de la Nièvre

Bougez connectés



Chiffres clés

Chiffres clés du transport scolaire dans la Nièvre

- 9 600 élèves transportés chaque jour
- 400 circuits chaque jour sur les routes du département
- 81 Autorités Organisatrices Secondaires (A02)
- 14 059 700 € de coût global de fonctionnement pour une année scolaire
- 1 460 € : coût moyen par élève chaque année
- De 72 € à 396 € : montant de la participation annuelle demandée aux familles pour l'année scolaire 2016-2017
- Duplicata facturé 4 € pour l'année



Bougez connectés

Intempéries ?

0.820.23.00.58

(0,12 € la minute)



www.nievre.fr

Nièvre
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le système d'alerte vocale

Lorsque les conditions de circulation sont perturbées, le conseil départemental peut prendre la décision de suspendre temporairement les transports scolaires sur tout ou partie du territoire. Afin d'informer au mieux les familles des conditions de circulation, le conseil départemental a mis en place un système d'alerte téléphonique. Les familles sont informées individuellement par appel téléphonique ou par SMS, au numéro prioritaire que les parents ont indiqué sur la fiche d'inscription de leur(s) enfant(s). Il est donc important que ce numéro soit renseigné avec précision. Un message préenregistré

donne des informations précises sur le secteur concerné par les perturbations et les interruptions de service. En cas d'absence de réponse, l'appel est renouvelé 2 fois pour tenter d'obtenir un correspondant. En parallèle à ce système d'alerte vocale, une information est mise automatiquement en ligne sur le site internet de la collectivité www.nievre.fr dans la rubrique Infos Routes.

Pour obtenir des informations sur la reprise du trafic, les familles sont invitées à se renseigner en appelant le 0 820 23 00 58 (0,12 € TTC/minute) ou en consultant le site internet : www.nievre.fr



le transport moins cher

Pour les scolaires pendant les vacances. Sur présentation de leur carte de transport scolaire en cours de validité, les élèves peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % sur le montant de leur billet de transport sur le réseau départemental. Cette réduction concerne les lignes de structure et de marché. Elle est valable durant toutes les vacances scolaires.

La liste des lignes concernées et les jours et horaires de circulation sont consultables sur le site internet du conseil départemental www.nievre.fr à la rubrique Lignes & Horaires Transport.

Ma carte, un vrai sésame

POUR PRENDRE LE CAR EN TOUTE SECURITE

Pour emprunter les services de transport scolaire, je dois être muni d'une carte nominative, portant ma photo. Je dois la présenter spontanément au conducteur ou au contrôleur, en montant dans le véhicule.

En cas de non-présentation de la carte un jour, je dois présenter ma carte le lendemain au conducteur. Si cela se reproduit, ma situation sera signalée à l'organisateur secondaire et au conseil départemental qui pourront prendre des sanctions à mon encontre.

EN CAS DE PERTE OU DE DÉTÉRIORATION DE MA CARTE

En cas de perte ou de détérioration de ma carte de transport, ma famille doit prendre contact sans délai avec l'organisateur secondaire, la mairie ou le transporteur qui m'a délivré la carte. Cette autorité établira un duplicata qui sera facturé à mes parents (4 € pour l'année scolaire 2016-2017).



Sanctions

Les manquements aux règles gênent le conducteur et les autres passagers et mettent en cause la sécurité de tous. Les élèves fautifs pourront faire l'objet de sanctions :

- avertissement
- exclusion de courte durée
- exclusion de longue durée
- exclusion définitive

L'exclusion, temporaire ou définitive, des transports scolaires ne dispense ni l'élève ni ses parents de respecter l'obligation de scolarité.

Les sanctions prises seront communiquées à l'établissement scolaire fréquenté et à l'autorité organisatrice secondaire concernée.

La sécurité, c'est l'affaire de tous

Les usagers scolaires qui empruntent de façon régulière ou occasionnelle les transports organisés par le conseil départemental sont tenus de respecter des règles et des principes qui ont pour but d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers et des tiers.

En tant qu'utilisateur, je dois :

- toujours attendre l'arrêt complet du véhicule avant de me mettre en mouvement,
- ne pas me précipiter à l'arrêt du car, et laisser monter en premier les enfants les plus jeunes,
- monter tranquillement dans le car et présenter spontanément mon titre de transport au conducteur,
- rester calme, ne pas chahuter,
- attacher impérativement ma ceinture de sécurité, rester assis à ma place pendant tout le trajet et ne pas me pencher à l'extérieur,
- laisser le couloir et les issues constamment dégagées : les sacs seront placés sous les sièges ou dans les porte-bagages,

- ne pas fumer, ni utiliser allumettes ou briquets, ne pas cracher, crier, se bousculer, chahuter, projeter quoi que ce soit ou se battre,
- ne pas porter sur moi ou manipuler des objets dangereux tels que couteaux, cutters, ciseaux, bouteilles, bombes aérosol et autres dispositifs, matériels ou matériaux susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité des biens ou des personnes,
- ne pas dégrader ou détériorer le véhicule ou ses accessoires, respecter le personnel de conduite, de contrôle et d'accompagnement,
- ne pas poser les pieds sur les sièges ou utiliser plusieurs places,
- ne pas transporter d'animaux
- ne pas actionner, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ou des issues de secours,
- ne pas parler au conducteur sans motif valable,
- descendre en bon ordre, attendre le départ de l'autocar pour m'engager sur la chaussée et ne le faire que lorsque la vue est bien dégagée,
- ne jamais passer devant l'autocar, ne pas me tenir devant ou derrière un autocar à l'arrêt.

À l'arrêt de car

Le caractère collectif du service public de transport scolaire peut imposer que les enfants effectuent un parcours d'approche, éventuellement accompagnés par leurs parents, évitant ainsi un allongement de la durée du circuit préjudiciable à tous les usagers.

Les parents sont responsables de leurs enfants sur les trajets du matin et du soir, entre le domicile et le point d'arrêt, jusqu'au départ du véhicule le matin et depuis l'arrivée du véhicule le soir. Il est notamment recommandé :

- d'accompagner les enfants d'âge pré-élémentaire jusqu'au point de prise en charge
- d'attendre avec eux à proximité du lieu d'arrêt de l'autocar,
- le soir, d'être présent à la descente des mêmes enfants,
- de ne pas se garer sur le lieu de stationnement de l'autocar.

D'une manière générale, et pour tous les élèves, la responsabilité des parents est engagée sur le parcours d'approche. Il leur appartient donc de prendre les mesures qui s'imposent à eux pour que ce parcours soit effectué en toute sécurité.

Détériorations

Toute détérioration commise par un élève engage la responsabilité civile de l'auteur ou de ses parents.

Bougez connectés

